

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 15 octobre 2020**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

OBJET : 2020-05-06 - SUBVENTIONS (7.5.2) – ATTRIBUTION ET  
AUTORISATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS POUR  
DIVERSES ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

DATE DE CONVOCATION : 8 OCTOBRE 2020

DATE DE PUBLICATION : 19 octobre 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle Jean Ferrat à FOUG (54570), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIER Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET Thierry), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), Elisabeth NIGON (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel, LE PIOUFF Lydie (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), HEYOB Olivier (ayant la procuration d'ASSFELD LAMAZE Christine), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration d'ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration d'ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne (ayant la procuration de LAGARDE Stéphane), SIMONIN Hervé, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	COLLET Thierry, SEGAULT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, MANSION François, DURANTAY Corine, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, DICANDIA Chantal, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, ASSFELD LAMAZE Christine, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BRETENOUX Patrick, ERDEM Olivier, LAGARDE Stéphane.
<u>Avis de procuration :</u>	11 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	4 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Jean-Luc STAROSSE
<u>Nombre de présents :</u>	63 présents
<u>Nombre de votants :</u>	74 votants

Les projets associatifs pour lesquels l'octroi de subventions est proposé en 2020 sont conformes aux critères d'éligibilité mentionnés dans le Règlement d'Intervention en faveur du tissu associatif de la CC2T mis à jour en 2018 (délibération N°2018-05-26 du 27 septembre 2018). Le règlement d'intervention précise que la collectivité subventionne les projets associatifs répondant aux critères suivants :

- un rayonnement sur le territoire communautaire et participation à la promotion de la collectivité et du territoire,
- une démarche de développement durable et de citoyenneté,
- un projet en corrélation avec les compétences exercées par la collectivité.

Ce règlement prévoit deux cas de figure :

**Cas général : enveloppe de 46 000 € au budget 2020**

L'aide financière concerne des projets et des manifestations précis, mais en aucun cas le fonctionnement courant de l'association. L'acquisition de matériel n'entre pas dans le cadre de cette aide. Elle est ponctuelle et n'implique aucun renouvellement systématique. Les demandes doivent être faites avant le 31 mars de l'année d'organisation de la manifestation.

**Cas particulier : subventions exceptionnelles : enveloppe de 5 000 € au budget 2020**

Lorsque le projet revêt un caractère exceptionnel du fait de son fort rayonnement communautaire et de son impact sur le territoire. Le projet doit en outre, revêtir un intérêt général, être non lucratif et en lien avec les domaines de compétences de la CC2T. Les demandes peuvent être faites à tout moment au cours de l'année.

**ADAPTATION AU CONTEXTE SANITAIRE :**

En raison de la crise sanitaire 2020, les élus ont souhaité mettre en place un dispositif exceptionnel concernant les demandes de subventions de plusieurs associations fragilisées financièrement. Celles-ci ont bénéficié d'un soutien anticipé qui a été mis en place via des arrêtés signés par le Président (ordonnance N° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales). Ce dispositif a permis de verser une somme de **20 750 € à 9 associations** qui en avaient fait la demande.

En août 2020, afin de relancer ce secteur de la culture sur le grand Toulouais, 7 compagnies artistiques ont décidé de créer un collectif nommé « les artistes du toulouais ». **Ce collectif a sollicité la CC2T pour une subvention de 10 000 €** afin de proposer une journée de spectacles, le 20 septembre 2020 à Royaumeix. Cette subvention a été validée par le conseil communautaire du 10 septembre 2020.

Les subventions non urgentes concernant des projets dont le déroulement n'était pas garanti en raison de la situation sanitaire ont été étudiées au cours du mois de septembre. **La présente délibération concerne les projets qui ont pu se dérouler en 2020 ou qui sont reportés au début de l'année 2021.**

**SUBVENTIONS PROPOSÉES :**

Montant global de **6 700 €** individualisé comme suit :

Nom Association	Projet 2020	Montant proposé de subvention
US Toul Athlétisme	Trail des Côtes de Toul - 8 mars 2020 - TOUL et environs	2 000 €
Ultra Combinés Athlétiques France Union Sportive Toul Athlétisme	Open de France d'ultra combinés d'athlétisme 2020 - 12 et 13 septembre 2020 - stade Valcourt – TOUL	1 000 €



<b>MRJC 54</b>	<b>Festival Tourn'Sol</b> : 4ème édition – Pierre-la-Treiche – 29 août 2020	<b>1 000 €</b>
<b>Les Toul badours</b>	<b>Ateliers d'artistes</b> : théâtre et arts plastiques - centre Malraux - TOUL	<b>200 €</b>
<b>Nouvel Observatoire Photographique du Grand Est</b>	<b>Mission résidence artistique</b> HEPAD – création d'une exposition photo itinérante - FOUG	<b>500 €</b>
<b>Ecole des Champions</b>	<b>21ème saison de l'Ecole des Champions</b> - 7 octobre 2020 – Parking siège CC2T – ECROUVES -> reporté début 2021	<b>2000 €</b>

### SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Montant global de **1 500 €**, individualisé comme suit :

<b>Nom Association</b>	<b>Projet 2020</b>	<b>Montant proposé de subvention</b>
<b>Comité Agricole du Pays Tulois</b>	<b>Projet Mellif'AIR</b> (prolongement de l'action « cultivons mellifère lancée en 2018) <b>Objectifs :</b> - en lien avec ATMO Grand Est, <b>connaitre et évaluer les résidus de produits phytosanitaires</b> présents sur les pollens d'abeilles domestiques, - en lien avec le futur plan climat de la CC2T, faire des <b>bilans carbonés</b> sur 8 exploitations du tulois, - mettre en place des <b>actions de communication</b> : formations des agriculteurs, film de sensibilisation à l'environnement.	<b>1 500 €</b>

Vu le règlement d'intervention en faveur du tissu associatif de la CC2T,  
Vu l'examen en Commission Services publics en date du 24 septembre 2020,  
Vu la commission des Maires du 06 octobre 2020,

Considérant les **20 750 € de subventions déjà attribuées** via des arrêtés pris en mai 2020 pour les associations ayant des charges de personnel (en vertu de l'ordonnance N° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales),

Considérant la subvention de **10 000 € versée de manière exceptionnelle au collectif des artistes du tulois** (délibération N°2020-04-35 du 10 septembre 2020),

Considérant la **somme restante de 15 250 € sur l'enveloppe 2020** du dispositif de soutien aux associations,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve l'octroi des subventions individualisées détaillées ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toute pièce utile au versement des subventions.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

